

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

**2019 V.127** Vœu relatif à la nécessité de créer des places de livraison Porte de Saint-Ouen, Porte de Montmartre

-----

### Le Conseil de Paris,

Considérant que la mise en service du Tram 3 a fortement facilité le transit sur le boulevard Ney ;

Considérant que la création du Tram 3 sur le boulevard Ney s'est accompagnée d'une réorganisation en profondeur de l'espace urbain ;

Considérant que cette réorganisation doit être complétée par des actions de soutien aux commerces de proximité du secteur ;

Considérant que les commerces de proximité sont indispensables à la qualité de vie des habitants du quartier ;

Considérant que l'une des demandes des commerçants du secteur est de disposer de places de livraison qui font défaut actuellement ;

Considérant qu'il est indispensable d'étudier la faisabilité de ces demandes en concertation avec les personnes concernées ;

Considérant que ce vœu a été voté à l'unanimité lors du conseil d'arrondissement du 18<sup>ème</sup> arrondissement du 18 mars 2019.

Sur proposition de Christian HONORE, Pierre-Yves BOURNAZEL et les membres du groupe les Républicains et Indépendants,

Émet le vœu :

D'étudier en concertation avec les commerçants de la Porte de Saint-Ouen et de la Porte de Montmartre les besoins du nombre de places de livraison nécessaires et leur emplacement.